

Mont-de-Marsan, le 21 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de chasse départemental 2016-2017

La Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) qui s'est réunie en formation plénière le mardi 5 avril 2016 sous la présidence de Nathalie Marthien, Préfet des Landes, a approuvé à l'unanimité les propositions de prélèvement minimum et maximum de grands cervidés proposées par la Fédération Départementale des Chasseurs Landais (FDCL) pour la campagne 2016/2017.

Du fait du contexte agricole et sylvicole du département et notamment de l'effort des sylviculteurs pour la reconstitution du massif forestier, la gestion du grand gibier dans les Landes est un enjeu majeur pour le maintien de l'équilibre entre cultures, forêt et faune sauvage. Pour prendre en compte cet enjeu, la Fédération Départementale des Chasseurs Landais (FDCL) conduit des études de suivi des cervidés sur les massifs forestiers du département afin d'accroître les connaissances sur les évolutions des populations.

Ainsi, un accroissement de la population de grands cervidés a été constaté sur certains massifs, notamment sur quelques unités de gestion du nord et de l'ouest du département (massif Haute Landes, Marensin, Landes Ouest). En parallèle, l'importance des dégâts sylvicoles sur les replantations post-tempête a conduit à une demande des sylviculteurs de renforcer les plans de chasse sur ces secteurs.

Pour la campagne 2015/2016, 1 086 bracelets cerfs avaient été accordés et 1 005 animaux ont été pris, soit un taux de réalisation de 92,4 % en nette progression par rapport à la campagne antérieure. Au total, 177 animaux supplémentaires ont été prélevés au cours de la campagne écoulée.

Les propositions d'attribution 2016/2017 sont à la hausse avec un minimum de 990 et un maximum de 1303 bracelets à attribuer.

En outre, la Commission Départementale de Chasse et Faune Sauvage préconise de continuer à priv ilégier les prélèvements de femelles pour favoriser la maîtrise des populations et donc les impacts sur le milieu.

Contact presse :

Antony MERLE: 05 58 06 58 14 - 06 84 25 99 61

antony.merle@landes.gouv.fr
Joëlle MEURISSE: 05 58 06 72 49
joelle.meurisse@landes.gouv.fr

